

Argentré du Plessis, le 13 juillet 2022

Chers parents,

L'année scolaire s'achève après avoir encore connu les complexités du COVID. Heureusement, grâce aux efforts et à l'investissement des enseignants, nous avons permis aux élèves de retrouver les plaisirs des sorties mais aussi pour certains des voyages. Qu'ils en soient ici remerciés. Ces temps forts devraient s'accroître avec, je l'espère, un retour facilité des déplacements l'an prochain.

Nous venons de découvrir avec joie les résultats du DNB décroché par 98% de nos élèves de troisième. Bravo à eux mais aussi à leurs professeurs pour cette belle réussite. Cela marque pour eux la fin de leur passage au collège, ils vont se diriger vers d'autres lieux, divers et variés et je leur souhaite pleine et entière réussite dans leurs projets. L'an prochain nous accorderons une place particulière au vivre ensemble dans l'établissement car la réussite de tous est facilitée par une harmonie relationnelle. Respect, confiance sont des mots d'importance à faire vivre par chacun. Bien sûr cela s'accompagne d'efforts voire de dépassement de soi pour donner le meilleur et être satisfait du travail bien fait.

Vous trouverez ci-dessous quelques dates d'importance pour la rentrée prochaine, notez-les ! Elles vous seront utiles.

Il me reste à vous souhaiter des congés reposants et agréables.

Soyez assurés, chers parents, de mon dévouement.



Bruno Sourice

Chef d'établissement.

Dates à retenir :

- Fermeture estivale du 13 juillet au lundi 22 août au matin.
- Distribution des fournitures par l'APEL :
 - o Samedi 27 août de 10h à 11h30
 - o Lundi 29 août de 18h à 19h30.
- Rentrée de élèves de 6^{ème} : Jeudi 1^{er} septembre à 8h20
- **Accueil des Parents des élèves de 6^{ème} : Jeudi 1er septembre de 8h20 à 10h15**
- Rentrée des élèves de 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} : Vendredi 2 septembre
- Photos individuelles et de classe : le lundi 5 septembre.
- **Réunion de rentrée** pour les parents de 6^{ème} (informations pour Quiberon) : Jeudi 8 septembre à 18h30
- **Réunion de rentrée** pour les parents de 4^{ème} : Jeudi 15 septembre à 18h30
- **Réunion de rentrée** pour les parents de 5^{ème} : Mardi 20 septembre à 18h30
- **Réunion de rentrée** pour les parents de 3^{ème} : Lundi 26 septembre à 19h
- Séjour d'intégration 6^{ème} semaine du 19 au 23 septembre

L'établissement vous propose deux modes de règlement pour la facturation :

- **Le prélèvement automatique (systématiquement reconduit d'une année sur l'autre)**

Le montant du prélèvement sera calculé sur 10 mois.

Une régularisation annuelle sera effectuée lors de la facturation en juillet.

- **Le paiement par chèques ou en espèces**

La facturation se fait trois fois par an. Le solde sera dû en juillet.

Tarifs annuels					
Contribution obligatoire de scolarité		Services périscolaires		Cotisations volontaires	
Contribution des familles	403 €	Repas régulier	5,20 €	Abonnement magazine	10 €
Location iPad 6è/5è/4è	130 €	Repas occasionnel	5,60 €	La Salle	
		Etude du soir surveillée	3,10 €	Adhésion à l'Apel	20,50 €

LA CONTRIBUTION DES FAMILLES INCLUS :

Tous les investissements immobiliers, travaux de rénovation, achat de mobilier ; tous les frais en lien avec notre projet pastoral (personnel, supports, intervenants, camps...) ; les activités culturelles, matériels pédagogiques, l'assurance individuelle accident qui couvre aussi bien les stages que les activités en dehors du collège ; la cotisation de solidarité pour les projets immobiliers de l'Enseignement Catholique 35.

Ne sont pas compris les voyages scolaires avec nuitées proposés aux élèves.

L'étude surveillée est facturée tous les deux mois.

La carte self est faite pour quatre ans, en cas de perte, de détérioration tout duplicata sera systématiquement facturé au prix de 3 € sur votre facture de juillet.

AIDES DIVERSES

1. **Les élèves boursiers bénéficient d'une aide du département de 50% pour les séjours linguistiques.**
2. **15 % de réduction sur la scolarité à partir du 2ème enfant.**
3. **50€ de réduction sur le deuxième séjour avec 2 nuitées.**
4. **Renseignez-vous auprès de votre Comité d'entreprise pour une éventuelle prise en charge sur les séjours.**

Pour les bourses une note d'information vous sera adressée.

Pour les familles boursières le montant sera déduit de la facturation annuelle dès réception des notifications.

Les familles qui connaîtraient des difficultés peuvent rencontrer le chef d'établissement. Une transparence sincère est à privilégier afin d'éviter les impayés. La discrétion la plus totale vous est assurée.

Fait à le

Signature

INSCRIPTION SELF 2022 - 2023

Annexe 2

Votre enfant sera à la rentrée 2022 : (cochez la case correspondante)

- Externe
- Demi-pensionnaire

Votre enfant déjeuner : (cochez la/les case(s) correspondante(s))

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Sans retour de ce document au 19 septembre 2022 votre enfant sera considéré demi-pensionnaire 4 jours.

RAPPEL :

- 1- Tous les repas non pris dans le cadre d'une absence justifiée (par exemple maladie) vous seront intégralement remboursés lors de la régularisation en juillet.
- 1- Vous avez la possibilité de désinscrire votre enfant de la cantine jusqu'à 3 jours avant la date prévue sur Ecoledirecte (exemple : vous pouvez désinscrire un repas du mardi jusqu'au vendredi de la semaine précédente). Cette désinscription vous permettra d'être remboursé du repas non pris lors de la régularisation en juillet. A l'inverse, vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant à un repas jusqu'à 3 jours avant la date prévue.
- 2- A contrario, un repas non pris non justifié vous sera comptabilisé intégralement.

Fait à le

Signature

Présentation ETUDE DU SOIR



L'étude a lieu au collège le lundi, mardi et jeudi de 16H40 à 18H00.

Mme DAVID est en charge de ce temps d'étude pour encadrer et aider les collégiens dans leur travail du soir. Cependant, nous vous rappelons que le travail du soir peut ne pas être fait dans son intégralité. Le montant de l'étude est de 3 € (goûter inclus). Toute inscription engendre un engagement trimestriel renouvelable et une facturation pour la période même en cas d'absence de l'élève. Le nombre d'élève étant restreint chaque demande est étudiée suite à **une demande écrite et motivée de votre part faite à la vie scolaire.**

Une réponse vous sera apportée courant septembre.

Avant cela votre enfant pourra bénéficier d'un accueil le soir de 16 h 40 à 18 h 00.

Mme Vaslin-Déniel, cadre éducatif

M. Sourice, directeur du collège



INSCRIPTION ETUDE DU SOIR

Mme/M

responsable légal de

en classe

Souhaite inscrire mon enfant à l'étude du soir

cLundi

cMardi

cJeudi

Signature du responsable légal

Signature de l'élève



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

**DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM AUX ÉLÈVES
DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
D'ILLE-ET-VILAINE**

Ce dispositif, qui a été mis en place dès 1998, **prépare aux éventuelles situations d'urgence** en prévoyant des actions de nature à limiter les conséquences d'une émission de substances radioactives. Les comprimés seront distribués uniquement et immédiatement à la demande du représentant de l'État : le Préfet. Les personnes ayant une allergie connue à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent dès à présent prendre conseil auprès de leur médecin, sans attendre qu'une alerte soit donnée par les autorités.

Je soussigné(e) M

Responsable légal de l'enfant

Niveau de classe

Ce/AUTORISE

Ce/N'AUTORISE PAS

Le chef d'établissement Monsieur Bruno Sourice

à donner des comprimés d'iodure de potassium à notre fils / fille de l'établissement, à la suite du déclenchement du dispositif « ORSEC-IODE » par la Préfète d'Ille-et-Vilaine.

Cette attestation sera conservée par l'établissement dans le dossier de mon enfant et renouvelée chaque année.

Fait à

Le

Signature



ADHESION et INSCRIPTIONS APEL



L'apel, association de parents d'élèves **agit et s'implique dans la vie de l'établissement**. Elle a la responsabilité de représenter les parents, au sein de l'établissement comme auprès des responsables de l'Institution scolaire et des pouvoirs publics. Favoriser les projets de l'établissement pour la réussite de la scolarité de nos enfants dépend de l'investissement de la communauté éducative. Soyez acteurs de leur réussite !

Nous comptons sur vous et nous vous remercions pour votre engagement.

Famille NOM / Prénom :

Parents de ou des élèves :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
En classe de :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

Nous souhaitons adhérer à l'Apel, nous réglons la cotisation d'un montant de 20 € 50, pour cette année. Le montant de notre cotisation sera alors directement ajouté à notre contribution scolaire facturée par le collège.

Nous réglons déjà la cotisation à l'Apel dans un autre établissement, nous soutenons l'Apel La Salle Saint-Joseph en versant 3,90 €, pour cette année. Le montant de la cotisation sera alors directement ajouté à notre contribution scolaire facturée par le collège.

Nous ne souhaitons pas adhérer à l'Apel.

Si vous souhaitez accompagner l'Apel La Salle Saint-Joseph :

Je suis volontaire pour faire partie du Conseil d'Administration de l'Apel La Salle Saint-Joseph.

J'accepte d'aider ponctuellement en faisant partie de notre réseau Parents-Amis

Je suis volontaire pour être parent correspondant. L'adhésion à l'APEL est alors nécessaire.

Je souhaite intégrer l'équipe BDI. Renseignez vos disponibilités dans la semaine scolaire

Je suis intéressé(e) par la commission numérique éco-collège et restauration ouverture internationale

➤ **Le Parent Correspondant** représente les parents d'élèves de la classe. Il est le lien privilégié entre familles et enseignants. Par le biais du questionnaire distribué à chaque famille, le parent correspondant réalise une synthèse qu'il présente au conseil de classe et rédige le compte rendu. Chaque année des temps de rencontre avec la direction sont proposés.

➤ **L'Équipe du BDI** (bureau de documentation et d'information) est formée de parents volontaires qui interviennent ponctuellement en 4^{ème} et 3^{ème} pour aider les élèves dans la recherche d'informations capitale pour leur orientation. C'est un moment propice à l'échange avec les élèves sur la découverte des métiers et des parcours de formation.



BULLETIN D'ABONNEMENT

Le magazine La Salle Liens International est un trimestriel destiné prioritairement aux parents d'élèves et membres des communautés éducatives.

Magazine-vitrine du réseau (150 établissements en France, présent dans 82 pays), sa charte éditoriale se propose notamment :

- > de valoriser les initiatives mutualisables, illustrant l'identité du projet lasallien ;
- > de participer aux grands débats éducatifs du moment ;
- > d'ouvrir le regard sur les expériences lasalliennes à travers le monde ;
- > de porter et de susciter entre ses lecteurs les échanges d'idées et de points de vue, en s'appuyant sur des liens renforcés avec le site internet.

Je souscris à l'abonnement(s) de la revue à **10 € 90** pour les 4 numéros de l'année scolaire

Civilité

Prénom

Nom

Adresse



L'assurance
Scolaire
pour vos
Enfants

7 JOURS/7
24H/24

Une couverture
maximum tout au
long de l'année !

En cas d'accident...



Service Sinistre
Tél. : 03 87 50 48 26
www.assurances-fec.org

➔ Déclarer l'accident auprès de l'établissement scolaire, en joignant :

- Dommage corporel : un certificat médical de première constatation.
- Dentaire : un devis précisant le montant de la reconstitution prothétique au coût actuel, pour le paiement de la somme prévue au tableau des garanties.
- Agression-racket/vol des effets scolaires : le dépôt de plainte fait auprès des autorités de police ou de gendarmerie.
- Bris de lunettes : la facture de l'opticien ou l'original du décompte de la sécurité sociale complété par le décompte de votre mutuelle complémentaire.

➔ Les Assurances F.E.C. accusent réception de la Déclaration en indiquant un numéro de référence qui doit être rappelé dans toute correspondance.

➔ Toutes les notes de frais liées à un accident corporel de l'élève assuré doit être présentées à la sécurité sociale (ou à d'autres caisses ...) ainsi qu'à votre mutuelle.

Après remboursement par ces organismes, envoyez les décomptes aux Assurances F.E.C. Ainsi que votre relevé d'identité bancaire qui procéderont au paiement des sommes prévues.

➔ Si le traitement de l'enfant est très long, envoyer les décomptes au fur et à mesure des remboursements des organismes.

➔ Nous ne délivrons pas de prise en charge directement aux hôpitaux ou cliniques.

➔ Pour clore le dossier, il sera demandé dans certain cas, un certificat médical de guérison ou de consolidation.



Prescription : Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance (art. L 114-1 et L 114-2 du code des Assurances). S'il n'est pas possible de clore le dossier dans ce délai (consolidation non acquise par exemple), il est impératif d'interrompre cette prescription par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :



42B rue du Faubourg - BP 80820 - 57013 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 50 52 05 - fec@assurances-fec.org - www.assurances-fec.org

Assurances F.E.C est une marque de OMA Société de courtage d'assurances - Société par action simplifiée au capital de 1 000 000 € - RCS de Metz - SIREN 349 869 297 - APE 6622Z - Siège social : 42B rue du Faubourg 57000 METZ - Garantie financière et assurance de responsabilités civiles professionnelles, Art. L512-6/L512-7 du Code des Assurances - Immatriculation ORIAS n°07 001 654 (www.orias.fr) - Exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 9 (www.acpr.banque-france.fr) - En cas de réclamation : OMA - service réclamation 42B rue du Faubourg BP 80820 57013 Metz Cedex 1 - reclamation@oma.fr - Médiation : Dans le cas où le service réclamation ne vous aurait pas apporté de réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance à l'adresse : La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org



GENERALI Assurance IARD, Société Anonyme au Capital de 94 630 300 euro
Entreprise régie par le Code des Assurances - 552 062 663 RCS Paris, Siège social : 2 rue Pillet-Willi - 75009 PARIS.
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Protégez vos enfants



ASSURANCES F.E.C.
www.assurances-fec.org

La Formule Harmonie



➔ Ce que nous garantissons

Le paiement d'indemnités en cas d'accidents corporels subis par l'assuré.
L'indemnisation des dommages causés aux biens du maître de stage.

Les événements et garanties sont résumés dans le tableau ci-contre et s'entendent en complément de la Sécurité Sociale et/ou complémentaires.

➔ Les activités garanties

Les activités scolaires...
Les trajets...
Les activités extra-scolaires (sportives, récréatives...)

➔ Ce qui n'est pas garanti (principales exclusions)

La pratique des sports aériens, navigation aérienne dans les appareils non agréés pour le transport public de personnes, yachting à plus de 25 miles des côtes, bobsleigh, skeleton, saut à ski, l'escalade avec moyens artificiels ou en cordées (sauf initiation), les sports à titre professionnel, les courses utilisant des engins à moteur, Usage comme conducteur ou passager d'un véhicule à deux roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm³, Accidents résultant de l'usage de stupéfiants ou de tranquillisants ou de l'abus de boissons alcoolisées, La participation à une rixe (sauf cas légitime défense), Le suicide ou tentative.



Une garantie scolaire et extra scolaire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

➔ Validité

L'assurance couvre l'assuré d'une rentrée scolaire à l'autre, 24h/24 (sous réserve du paiement de la cotisation).

➔ Où s'exercent les garanties

En France Métropolitaine, D.O.M. et T.O.M. et pays membres de la C.E.E.,
Dans le reste du monde lors de séjours inférieurs à 6 mois.

➔ Assistance - Rapatriement

Les Assurances FEC ont souscrit une garantie auprès d'EUROP ASSISTANCE pour tous les participants aux voyages collectifs organisés par l'établissement.
Cette convention est valable dans le monde entier (sauf pays en état de guerre).

➔ Responsabilité civile

Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale...), nous ne garantissons pas la responsabilité civile personnelle des élèves.



Garanties & Capitaux



Décès		
Capital de		5 000 €
Invalidité		
jusqu'à 32% d'invalidité	% de (*)	47 000 €
de 33% à 89% d'invalidité	% de	70 000 €
supérieure ou égale à 90% d'invalidité	% de	100 000 €
(*) Franchise relative de 6%		
Frais Médicaux		
Pharmaceutiques, chirurgicaux, transports, hospitalisation après intervention de la sécurité sociale et/ou complémentaire		FRAIS RÉELS (maxi 4 fois le barème S.S.)
Frais Chambre particulière		
En cas d'hospitalisation (max. 365 jours)		35 €/jours (Franchise 5 jours)
Frais Médicaux prescrits		
Mais non remboursés par le régime obligatoire et/ou complémentaire		200 €
Frais Dentaire		
Par dent ou prothèse dentaire cassée		350 €
Frais d'Optique		
Lunettes de vue ou lentilles		300 €
Forfait Appareil		
Appareil d'orthodontie ou auditif (1 forfait par année scolaire)		600 €
Frais de Vol/Bris des instruments de musique		
pendant les cours - 1 fois par année scolaire Franchise de 30 €		900 €

Nota

Document non-contractuel à caractère informatif. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat 12290100 souscrit auprès de GENERALI IARD et disponible auprès de l'établissement.

Frais de Recherche et de transport		
Pour transports dans les mêmes conditions de destination que la Sécurité Sociale		8 000 €
Frais de Prothèse		
Inclus location cannes anglaises et béquilles		500 €
Aide ou Transport Pédagogique		
A partir du 31 ^{ème} jour d'incapacité avec un maximum de 6 mois		450 € par mois
Frais de Scolarité		
Suite à une incapacité supérieure à 90 jours		800 €
Suivi Psychologique		
De l'élève suite à un attentat ou sinistre traumatisant		800 €
Racket - Agression		
Dans l'établissement ou au cours du trajet domicile/établissement, après dépôt de plainte auprès des autorités		200 €
Vol du cartable et des effets scolaires		
Après dépôt de plainte auprès des autorités - 1 fois par année scolaire		70 €
Dommages aux Biens du Maître de Stage		
Franchise de 77 €		10 000 €
E-REPUTATION des élèves		
1 fois par année scolaire et par élève		250 €